



L'essentiel



du jeudi 28 avril 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

CA VA MIEUX – SUITE (cf. Essentiels des 22, 26 et 27/04/16)

La France va mieux. Elle est dans une période de reconquête. Ça va mieux pour les entreprises : la forte baisse des défaillances d'entreprises au 1er trimestre 2016 (-10,1 % sur 1 an) est le meilleur chiffre pour saluer le fait que la reprise économique est là. Ça va mieux dans le bâtiment : les chiffres de la construction à fin mars 2016 attestent de la solidité de la reprise dans le secteur (+3% pour les mises en chantier, +7,5% pour les permis de construire au premier trimestre). Ça va mieux sur le front de l'emploi : après la baisse significative des demandeurs d'emplois en mars (-60 000) et en tendance sur les 3 premiers mois de l'année à -1,4 % (-50 000), Thales a annoncé son intention d'embaucher 6 000 personnes en 2016, dont 2 000 à 2 500 en France. Le groupe a par ailleurs indiqué que la fourniture d'équipements pour les 12 sous-marins commandés par l'Australie à DCNS représenterait pour elle, si elle se concluait, un contrat d'1 Md€ générant 500 à 600 emplois. Il faut avoir confiance en la France. C'est avec la volonté, la cohérence et la constance dans l'action que nous amplifierons ces résultats.

Ça va mieux : les signaux positifs sur le front économique sont là pour le confirmer. La France « est dans une période de reconquête, reconquête de marchés, reconquête de son image, reconquête de l'emploi, et c'est cela que nous devons soutenir » (M. Touraine, 28/04/16).

Ça va mieux pour les entreprises : la forte baisse des défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2016 (-10,1 % sur 1 an) est « le meilleur chiffre pour saluer le fait que la reprise économique est là » (PR, 28/04/16) :

- **Cette baisse est la plus forte depuis 2009**, selon l'étude du cabinet Altares publiée ce jeudi. De janvier à mars 2016, 16 309 entreprises ont été placées en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire contre 18 136 un an plus tôt ;
- **Les petites entreprises bénéficient de cette amélioration.** Les PME de 10 à 49 salariés enregistrent une réduction de 21 % du nombre de défaillances tandis que celles employant moins de 10 salariés voient les procédures collectives se replier de 9 % au premier trimestre ;
- **Par conséquent, cela « veut dire qu'il y aura moins de suppressions d'emplois »**, et que cela soutiendra la création d'emplois nets (PR, 28/04/16). Le nombre d'emplois menacés par les défaillances d'entreprise est tombé à 56 800 sur le trimestre, un niveau inédit depuis 2010, puisque la moyenne trimestrielle des 5 dernières années est supérieure d'environ 6 000 emplois ;
- **C'est dans le bâtiment que l'embellie est la plus visible.** Ce secteur, qui concentre près d'un quart des défaillances, a connu une baisse des défaillances de 16 % sur les 3 premiers mois de 2016.

Ça va mieux dans le bâtiment : les chiffres de la construction à fin mars 2016 attestent de la solidité de la reprise dans le secteur, observée depuis 1 an, que ce soit en termes d'autorisations de logements ou de mise en chantier :

- **Les mises en chantier de logements neufs ont progressé de 3 %** par rapport à un an plus tôt, à 84 000 sur le premier trimestre 2016. Depuis 12 mois, 353 200 chantiers ont été lancés, en hausse de 3,1 % ;
- **Les permis de construire accordés pour des logements neufs ont augmenté de 7,5 %** en un an, à 93 500 sur le premier trimestre 2016. Sur un an, la création de logements s'établit ainsi à 393 700 unités (+7,7 % par rapport à l'année précédente). **Cette dynamique est particulièrement marquée dans le domaine des logements collectifs** (cumulé sur 12 mois, en hausse de 11,4 % par rapport à l'année précédente).

Ça va mieux sur le front de l'emploi : après la baisse significative des demandeurs d'emplois en mars (-60 000) et en tendance sur les 3 premiers mois de l'année à -1,4 % (-50 000), Thales a annoncé son intention d'embaucher 6 000 personnes en 2016, dont 2 000 à 2 500 en France :

- L'équipementier spécialisé dans l'aérospatiale, la défense et la sécurité avait recruté 4 500 personnes l'an passé, dont un tiers en France également. En 2016, il s'agira de recruter en particulier des ingénieurs dans la recherche et le développement et la cybersécurité ;

- Thalès a par ailleurs indiqué que la fourniture d'équipements pour les 12 sous-marins commandés par l'Australie à DCNS représenterait pour elle, si elle se concluait, un contrat d'1 Md€ générant 500 à 600 emplois. Thales, qui détient 35 % du capital de DCNS, est notamment sur en compétition pour fournir les sonars des futurs sous-marins australiens ;
- Le président de la République s'est rendu ce jeudi au siège du groupe pour « illustrer par [sa] présence ce qu'une grande entreprise française est capable de faire, une performance technologique au plus haut niveau » (PR, 28/04/16).

« Il faut avoir confiance en la France. Elle est capable de ces beaux résultats [...] Si on se fait confiance – entreprises, salariés, comme partenaires sociaux - la France réussira. Nous avons la volonté, la cohérence, la constance dans l'action qui nous permettra d'avoir des résultats » (PR, 28/04/16).

ACCORD INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Le modèle culturel français, unique au monde, doit en même temps être conservé et s'ajuster pour préserver les métiers du spectacle. En ce sens, l'accord trouvé entre les partenaires sociaux du secteur en faveur du régime d'indemnisation chômage des intermittents est historique : la loi du 17 août 2015 a confié aux partenaires sociaux du secteur la responsabilité de la négociation, et a abouti à un équilibre favorable à tous les acteurs. Concrètement, cet accord permet une meilleure prise en compte des spécificités des professions du spectacle vivant et consolide financièrement le régime des intermittents, en particulier grâce à une majoration des contributions patronales. Un fonds de soutien à l'emploi sera par ailleurs financé par l'Etat à hauteur de 90M€/an afin d'accompagner ces nouvelles règles d'indemnisation chômage et favoriser la création d'emplois en CDI. Cette contribution entre dans le cadre du soutien renforcé de l'Etat à la culture, et fait suite à l'augmentation du budget de la Culture en 2016 ainsi qu'au dégel de 50 M€ de crédits début avril.

C'est un accord historique que les partenaires sociaux représentatifs dans le domaine du spectacle vivant et enregistré ont trouvé la nuit dernière :

- **Cet accord pose des nouvelles bases pour les règles spécifiques d'indemnisation chômage** des artistes et techniciens ;
- **Pour la première fois, la loi a confié aux partenaires sociaux représentatifs du secteur la responsabilité directe de la négociation** dans leur secteur d'activité. Après la crise traversée par le secteur à l'été 2014, le Premier ministre avait souhaité impliquer directement les professionnels du spectacle dans la définition de ces règles d'indemnisation. C'était l'une des recommandations du rapport Archambault, Gille, Combexelle traduite ensuite dans la loi du 17 août 2015. Cet accord prouve la capacité et la détermination de la profession à faire des propositions responsables, dans le sens de l'intérêt général ;
- **C'est un accord favorable à tous les acteurs du spectacle** (artistes, techniciens et entrepreneurs) qui contribuent chaque jour à la vitalité et au rayonnement de la création française.

Concrètement, cet accord permet :

- **Une meilleure prise en compte des spécificités des professions du spectacle vivant et enregistré.** Leurs revendications ont été entendues : le retour au principe de la « date anniversaire » pour le réexamen des droits à indemnisation des artistes et des techniciens, la neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité ou encore une meilleure prise en compte des heures relevant d'un enseignement artistique ou technique ;
- **La consolidation financière du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents** grâce aux efforts partagés entre les artistes et techniciens d'une part et les employeurs du secteur d'autre part. L'accord prévoit une majoration des contributions patronales, signe de responsabilité donné par les employeurs du secteur aux partenaires sociaux, au niveau interprofessionnel. Le gouvernement salue le sens des responsabilités des partenaires sociaux du secteur.

Comme la prévoit la loi, ce protocole d'accord doit faire maintenant l'objet d'une étude plus précise, en termes d'impact financier, par le comité d'experts. Il devrait déjà représenter un effort important, qu'il faut saluer.

Comme le Premier ministre s'y était engagé en 2015, un fonds de soutien à l'emploi va par ailleurs être créé pour le secteur du spectacle, avec une dotation de l'Etat de 90 M€ par an. Cela représente un montant équivalent à ce

que l'Etat versait chaque année à l'Unédic à titre exceptionnel pour compenser la non application du différé d'indemnisation prévu par la convention de 2014. Un ensemble de mesures sera mis en place dans le cadre de ce fonds pour favoriser en particulier la structuration de l'emploi dans le secteur, et notamment la création d'emplois en CDI. Un Conseil national des professions du spectacle sera réuni très rapidement pour échanger avec les professionnels du secteur sur les conditions de mise en œuvre de ce fonds.

Cette contribution de la part de l'Etat fait suite au dégel de 50 M€ de crédit pour la Culture dont 29 M€ en faveur du spectacle vivant, qui bénéficient à 1300 compagnies et ensembles indépendants aidés par l'État et près de 360 établissements culturels labellisés sur l'ensemble du territoire. Cette décision est venue s'ajouter aux 12,5 millions d'euros de financement de mesures nouvelles en 2016, votées lors de la loi de finances initiale, visant à renforcer les dispositifs de soutien aux ensembles et compagnies indépendants du spectacle vivant, aux résidences d'artistes et aux lieux intermédiaires.

A noter enfin, compte tenu de l'accord, les salles de spectacle doivent désormais être rendues au public et ne pas être le lieu de revendications d'autre nature.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.